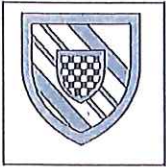


RECU le
04 JUN 2019

Envoyé en préfecture le 03/06/2019
Reçu en préfecture le 03/06/2019
Affiché le 
ID : 019-211905807-20190527-2019026-DE



Département de la Corrèze
Commune de COMBRESSOL

N° 2019//020

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi 24 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Christine ROUGERIE, Maire

Nombre de conseillers en exercice = 11

Date de convocation : 16 mai 2019

Présents : Thomas BERRYER, Christophe BOUQUIN, Catherine LAPORTE, Loïc MALLET, Francis PECRESSE, Christine ROUGERIE

Absents excusés : Olivier ABBATE, Anne-Sophie GENTY, Didier MAZIERE, Patricia ENGUEHARD, Jean-Paul LEYGNAC

Procuration : Anne-Sophie GENTY à Christophe BOUQUIN

Secrétaire de séance : Loïc MALLET

Objet : Arrêt du projet de Schéma de cohérence Territoriale (SCOT) du Pays Haute-Corrèze Ventadour

VU la délibération du 19 février 2019 du Comité Syndical Mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour arrêtant le projet de SCOT du Pays Haute-Corrèze Ventadour,
CONSIDERANT que le projet de SCOT doit être soumis au vote du Conseil Municipal de la Commune de Combressol.

Madame le maire présente au Conseil municipal le projet de SCOT arrêté

Vu le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays Haute-Corrèze Ventadour

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Donne un avis favorable sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays Haute-Corrèze Ventadour

Autorise Madame le Maire à transmettre cet avis au Syndicat mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte parvenu en Sous-préfecture,
Le :
Publié le

Fait et délibéré en séance les
jours, mois et an susdits,
Les membres ont signé au registre
Pour extrait certifié conforme,
Le 27 mai 2019
Madame le Maire

Christine ROUGERIE

